MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 octobre 2017

À UNE SÉANCE extraordinaire du conseil municipale, tenue le 19 octobre, à la salle du Conseil, à 14 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois et Huguette Larose.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat d'avis de convocation de la séance extraordinaire du 19 octobre 2017.

Les membres du conseil constatent et mentionnent au présent procès-verbal que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil comme le requiert l'article 153 du Code municipal.

Aucune personne n'est présente dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 VOIRIE

2.1 Travaux de nettoyage de l'étang Webster – remplacement de l'entrepreneur

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-10-672 **IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 19 octobre 2017 tel que rédigé

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2) VOIRIE

2.1 Travaux de nettoyage de l'étang Webster – remplacement de l'entrepreneur

Considérant la décision déjà prise par le conseil de faire procéder au nettoyage de l'étang Webster en partenariat avec la corporation propriétaire de l'étang;

Considérant que l'entrepreneur devant accomplir les travaux s'est retiré et que devant l'urgence de les entreprendre, l'administration propose de les confier à Couillard Construction Ltée à des conditions avantageuses en comparaison avec la proposition de Construction Vincent Laverdure Inc., l'entrepreneur désigné;

Considérant que certains travaux ont déjà été entrepris de manière à faciliter le début des travaux lundi le 23 octobre;

Considérant que ces travaux sont souhaités aux fins de rétablir le service de la borne sèche de protection incendie implantée dans l'étang Webster;

Considérant que les coûts de ces travaux doivent être assumés en parts égales par la municipalité et la corporation qui est propriétaire de l'étang;

2017-10-673 **IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

De confier le contrat de nettoyage de l'étang Webster à la compagnie Couillard Construction Ltée aux tarifs suivants :

- Pelle Case CX210 bio 135 $ de l'heure
- Ou pelle de plus grande dimension au prix régulier de l'entrepreneur (environ 150$ de l'heure)
- 3 camions 12 roues 90 $ de l'heure
- Transport aller-retour de la pelle 475 $
- Système de pompage de 6 pouces de diamètre et tous les accessoires requis et les équipements de manutention pour l'installation y compris les carburants et autres consommables à un tarif à convenir entre l'administration et l'entrepreneur.

De permettre enfin à l'administration de pouvoir convenir avec l'entrepreneur d'aménagements à la méthode de travail afin d'en faciliter l'exécution si nécessaire.

Plus les taxes applicables

Que le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron, soient autorisés à signer le contrat et l'avenant no 1 afin de pouvoir procéder avec célérité à l'exécution des travaux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3) PRÉDIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés au cours de la période de questions :

Aucune question n'est soulevée au cours de cette période.

4) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée vers 14h30 sur proposition de madame la conseillère Lina Courtois.

Jacques Demers	Serge Caron
Maire	Secrétaire-trésorier